

Procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 05 février 2025

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. s'est réuni le **05 février 2025 à 10h00** sous la Présidence de Mme BERTHEAS Audrey, Maire de la commune et Présidente du CCAS.

Présents : Mme Audrey BERTHEAS Présidente, Mme Claire VINCENT Vice-Présidente, Mme Ericka CLAIN, Mme Célyne GRATESSOLE, M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël SANCHEZ, M. Maurice MANET

Absentes excusées : Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2024

Madame la Présidente soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil d'Administration.
Le procès-verbal est adopté à **l'unanimité**.

2/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les orientations budgétaires s'inscrivent depuis plusieurs années dans un contexte durablement contraint à la fois par :

- Les conséquences socio-économiques (chômage, précarité, remise en question des équilibres économiques à l'échelle nationale et locale, fracture territoriale, sociale et fiscale ...) durablement « incrustées » dans notre société depuis 2009/10 (post-crise financière) et aggravées plus récemment par l'impact , de la crise « Covid-19 », la crise énergétique doublée d'une inflation record (conséquence du conflit Russo-Ukrainien), et aujourd'hui une crise/instabilité politique inédite en France, impactant l'ensemble de l'économie (durcissement de la fiscalité, baisse du pouvoir d'achat, marché immobilier au ralenti, précarité accrue et confiance en berne)... ;
- Après la période 2020/2021 et des politiques marquées par le « quoi qu'il en coûte », des lois de Finances 2022, 2023 et 2024 ayant anticipé un relèvement de l'inflation et surtout une croissance qui s'effondre (2,5% puis 1%) et dont il faut retenir qu'elles se sont vues « amplifiées » par l'évolution du contexte géopolitique international dès fév. 2022, et une crise politique inattendue depuis juin 2024 (...);

- Aujourd'hui, dans ce contexte politique national et géopolitique international de crise énergétique (malgré un tassement général depuis été 2023), et un contexte socio-économique dégradé, des incidences financières « sans précédent » pour les citoyens et les collectivités locales (tendance forte depuis 2018 : poursuite de l'impact de l'écrêtement au titre de la DGF, effet de la suppression progressive de la TH sur le dynamisme des recettes fiscales des communes, explosion de l'énergie, droits de mutation en berne, durcissement de la fiscalité, mise à contribution des CT, impact des évènements climatiques...);

☞ Même si le CCAS ne peut ignorer et échapper à ce contexte, et à l'heure où la précarité gagne encore du terrain chez nos concitoyens dont la situation se fragilise davantage pour certains, la Commune de L'Horme reste désireuse de :

1. Aider et soutenir les plus démunis et les plus vulnérables à travers :

- Délivrance d'une aide financière par le biais de bons alimentaires octroyés aux personnes les plus vulnérables,
- Prise en charge de dépenses d'électricité et d'eau, là aussi en direction des plus vulnérables,
- Mise en place d'une permanence, qui nous permet de rencontrer les l'Hormois qui ont des problématiques de logement ou autres (cf. crues Onzion 25/06 et 17/10/2024),
- Gestion et suivi d'un fichier des personnes vulnérables avec le plan canicule et grand froid ; un agent prend contact régulièrement avec les personnes relevant de ce plan et permet de faire reculer l'isolement (et le sentiment d'isolement),
- Mise en place d'une médiatrice en santé, ME Linda DJEBBAR, les vendredis matin sur RDV, à l'Escola

2. Appuyer sa bienveillance aux « anciens » à travers :

- Malgré, les élections municipales partielles en mai 2024, Le CCAS a pu maintenir sa première mission de lien social avec les retraités l'Hormois, en leur organisant un repas dansant pour « la semaine bleue ».
- Des paniers gourmands à l'occasion des fêtes de fin d'année ; Le 8 décembre une distribution sera mise en place et nos aînés de plus de 70 ans, sans conditions de ressources, et inscrits sur les listes du CCAS, se verront remettre un colis de Noël ;

Et nous remettrons des ballotins de chocolats à tous les résidents de l'EHPAD les MYOSOTIS courant décembre.

- La poursuite de la mise en œuvre d'un « service de mobilité communal » dédié leur offrant 1 fois par semaine (mercredi) la possibilité de bénéficier de la tournée d'un mini-bus afin de se rendre au centre-ville (Marché ou autre) et en revenir, luttant ainsi contre l'isolement et facilitant le maintien d'un lien social (...). Service qui est très apprécié de nos Seniors ;

- Pour 2025, même si le contexte économique s'annonce particulièrement difficile, nous essayerons de maintenir toutes ces sorties, afin que nos aînés ne se sentent pas isolés (cinéma, repas, spectacle, semaine bleue, colis de Noël)

3. Maintenir son soutien financier aux associations locales à vocation « sociale »

☞ Moyens financiers disponibles : projection des résultats de l'exercice 2024 (prévisionnels)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023) 1	Part affectée à l'investissement 2	Solde d'exécution (2024) 3	Résultat de clôture (2024) 4
Investissement	3 999,00		-	3 999,00
Fonctionnement	11 667,38	-	- 8 391,84	3 275,54
Total	15 666,38	-	- 8 391,84	7 274,54

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

3/ AVIS DU CCAS SUR UNE DEMANDE D'AIDE SOCIALE AUX SERVICES MÉNAGERS POUR UNE PERSONNE AGÉE

Madame la Présidente présente une demande d'aide sociale aux services ménagers en faveur d'une personne âgée

Demande pour Madame [REDACTED] née le [REDACTED] à Beni Djellil (Algérie), divorcée, elle vit seule et domiciliée [REDACTED] à L'Horre.

Cette personne est bénéficiaire de l'Allocation Solidaire pour Personnes Agées. Un formulaire complété par son médecin traitant signale une perte d'autonomie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne un avis favorable à cette demande d'aide sociale au titre des services ménagers pour personne âgée.

4/ AVIS DU CCAS SUR UNE DEMANDE D'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT EN FAVEUR D'UNE PERSONNE HANDICAPEE

Madame la Présidente présente une demande d'aide sociale à l'hébergement en faveur d'une personne handicapée.

Aide demandée pour Monsieur [REDACTED] né le [REDACTED] à Saint-Chamond. Cette personne est concernée par une mesure de tutelle et a intégré depuis le 04/11/2024 l'établissement : Le Foyer de Vie Le Jarezio à Saint-Paul-en-Jarez.

L'aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée est exonérée de la mise en jeu de l'obligation alimentaire. Cette aide est versée sans étude préalable de la situation des obligés alimentaires qui ne sont pas mis à contribution.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne un avis favorable à cette demande d'aide sociale à l'hébergement en faveur d'une personne handicapée.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Reste 9 colis de Noël, ce sont des denrées périssables. Des propositions sont avancées :

- Aux personnes sinistrées
- A l'Ehpad les Myosotis ☞ proposition retenue, Mme VINCENT va prendre contact avec les animatrices de L'Ehpad.

Prochain Comité Consultatif aux Affaires Sociales le : jeudi 27 mars à 10h00. A l'ordre du jour : sortie estivale, « Semaine Bleue » et nouvelle organisation pour la distribution des colis de Noël.

Prochain Conseil d'Administration du CCAS le mardi 11 mars à 15h00.

Fin de la réunion 11h00.

La Présidente,

A. BERTHEAS

La secrétaire,

C.MERIAT